

CONTRAT DE FORMATION

COURS COLLECTIF FORMATION A LA TECHNIQUE VOCALE et AU CHANT SATURÉ

Entre les soussignés :

Laetitia Jéhanno (auto-entreprise SIRET – 805 299 732 000 42) 2 impasse des 3 pichets, 35150 Piré Chancé - Tél : 06 33 23 38 26

Et l'élève

Nom :
Prénom(s):
Né(e) le : Lieu de naissance :
Adresse :.....
.....
.....
.....
Téléphone : Mail :
Profession :

PREAMBULE :

Laetitia Jéhanno, professeure de technique vocale, a été formée de 2009 à 2012 à Paris par David Féron, le spécialiste français du chant rock et métal, qui a initié les recherches sur les voix saturées avec le phoniatre Gérard Chevaillier. Elle est également chanteuse professionnelle.

Laetitia Jéhanno dispense des cours en vue de former des chanteur.euse.s à la technique vocale chant clair et au chant saturé grâce à des exercices adaptés pour travailler la voix sans danger et renforcer leur interprétation musicale.

Des débutants aux plus avancés, Laetitia Jéhanno s'adresse à ceux qui ont une réelle motivation pour progresser. Ce cours collectif est une formation en soi sur la technique vocale et le chant saturé. Laetitia a pour but de vous proposer des outils pour résoudre les problèmes techniques ou blocages que vous pouvez rencontrer en tant que chanteur.euse. Ce cours collectif permettra aux élèves de progresser dans leur art musical, de gagner en confort et en aisance vocale.

Ce cours collectif a aussi pour vocation d'être un cours de coaching vocal.

Tel un sportif qui est accompagné par son entraîneur, Laetitia Jéhanno sera votre guide pour entretenir votre forme vocale.

L'idée de départ est bien sûr pour Laetitia de s'adapter au groupe et aux élèves qui le composent et de répondre en premier lieu à leurs besoins et attentes.

Laetitia Jéhanno insiste sur le fait que les participant.e.s doivent être animé.e.s d'une volonté commune de progresser et doivent faire preuve de sérieux dans le suivi des cours afin de ne pas ralentir le groupe.

ARTICLE 1 : OBJET

Laetitia Jéhanno a pour objectif d'enseigner les techniques de chant clair et chant saturé à toute personne qui souhaite améliorer sa technique vocale.

ARTICLE 2 : PROGRAMME DE LA FORMATION

Déroulement des cours collectifs

En fonction des besoins des chanteur.euse.s composant le groupe, voici un panel des différents exercices qui seront proposé lors du cours collectif :

- Techniques d'échauffement de la voix claire et saturée et d'échauffement du corps
- Travail sur la posture et le corps
- Techniques de respiration
- Recherche sur la détente musculaire tout en étant tonique afin de renforcer l'interprétation
- Placement de la voix, amplification de la voix
- Initiation et travail sur le chant saturé
- Conseils pour travailler votre voix sans danger
- Travail sur les résonances
- Travail de rythme

En fonction de l'avancé et du niveau global du groupe, nous pourrons aussi aborder les points suivants :

- Travail sur la prononciation anglaise
- Travail sur des morceaux ou sur des reprises (entiers ou extraits proposés par Laetitia et/ou les élèves)

Laetitia Jéhanno se réserve le droit de proposer à l'élève, en cours d'année, un enseignement plus adapté à son niveau en le changeant de groupe et en lui prodiguant des cours particuliers.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA FORMATION

Les horaires des cours sont de **19h30 à 21h00** chaque lundi de septembre à juin.
Il n'y aura pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Les cours se dérouleront à la salle "**Glénans**", **association de la Tour d'Auvergne, 8 Impasse du Couëdic, 35000 Rennes.**

(Néanmoins, ils pourront être transférés pendant l'année en tout autre lieu situé dans Rennes ou aux portes de Rennes, que Laetitia Jéhanno pourrait désigner.)

Le cours collectif propose 12 places maximum.

Laetitia Jéhanno se réserve le droit d'apporter toutes modifications nécessaires à l'ordre et à la composition du programme.

ARTICLE 4 : RETARDS, ASSIDUITÉ ET EXCLUSION

Les élèves sont tenus d'être ponctuels et sont tenus de suivre tous les cours prévus au programme.

Suite à un retard d'un élève, le cours collectif ne sera pas prolongé et s'arrêtera à l'heure définie au départ. Aucun retard ne donnera suite à un remboursement partiel ou complet des cours.

Les cours auxquels les élèves n'ont pas pu assister ne sont pas rattrapables mais les cours sont enregistrés et disponibles en téléchargement sur le drive de Laetitia Jéhanno.

Si à titre exceptionnel Laetitia Jéhanno se trouve dans l'obligation d'annuler un cours, les élèves en seront informés au minimum 24 heures à l'avance par email et/ou sms et un cours de remplacement pourra leur être proposé dans la mesure du possible.

Toute perturbation significative de la bonne marche du travail dans le groupe pourra donner lieu à l'exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement.

ARTICLE 5 : INSCRIPTION

Tout élève peut bénéficier d'un cours découverte gratuit avant inscription.

La signature du présent document et le règlement tarifaire des cours valide l'inscription.

ARTICLE 6 : CONDITIONS TARIFAIRES

Le coût du cours collectif s'élève à 800 Euros pour l'année de début septembre à fin juin, soit **80 Euros par mois**.

Ce coût comprend :

- le salaire de la professeure Laetitia Jéhanno
- le coût de la location de la salle
- les frais d'assurance professionnelle
- les frais administratifs, frais de dossier, fonctionnement

Le paiement s'effectuera par chèque à l'ordre de Laëtitia Jéhanno et l'élève s'engage à verser cette somme :

- 1.1) soit en totalité à la signature du présent bulletin d'inscription (chèque ou espèce) ;
- 1.2) soit en 3 règlements par chèque : 320 euros pour la période septembre à décembre, 240 euros pour janvier, 240 euros pour avril ;
- 1.3) soit en 10 règlements par chèque de 80€ chaque débités le 5 de chaque mois de l'année scolaire en cours.

Les chèques devront être remis à la signature du présent bulletin d'inscription. Ils seront encaissés aux dates susmentionnées.

Le paiement des cours doit être effectué au plus tard avant le deuxième cours de l'année. Les élèves n'ayant pas réglé le cours collectif ne seront pas admis.es en cours.

Pour toutes autre facilités de paiement (virement par exemple ou autre calendrier de paiement), contactez Laetitia Jéhanno pour en discuter le cas échéant.

Pour ceux qui intègrent la formation après la rentrée, un prorata temporis sera évidemment calculé.

ARTICLE 7 : FACTURATION

Une facture sera émise lors de votre inscription et pourra vous être remise par email à votre demande.

ARTICLE 8 : REMBOURSEMENT

Uniquement en cas de mutation professionnelle à plus de 30km : justificatif obligatoire. 50% des frais annuel ou trimestriel reste acquis à Laetitia Jéhanno (frais de dossier, location salle, assurance, salaire, fonctionnement).

Un arrêt en cours d'année autre que mutation professionnel ne donnera pas lieu à un remboursement de l'année ou du trimestre engagé.

ARTICLE 9 : DROIT A LA REPRÉSENTATION IMAGE ET SON

L'élève autorise expressément et gracieusement Laetitia Jéhanno à utiliser toute représentation de sa personne, en particulier son image et sa voix, associées ou non, fixée lors de sa présence aux cours et potentielles manifestations accessoires organisées dans le cadre de l'enseignement suivi. Cette représentation et sa reproduction par enregistrements sur tous supports pourront être utilisées par Laetitia Jéhanno à des fins promotionnelles de ses activités, y compris par la voie de communication au public selon tous procédés, et de confection de supports pédagogiques à usage interne, à l'exclusion de toute commercialisation ou ventes à l'usage privé du public desdits enregistrements. L'élève autorise Laetitia Jéhanno à citer son nom à l'occasion de ces utilisations, sans obligation pour elle.

ARTICLE 10 : LOI INFORMATIQUES ET LIBERTÉ

Les données personnelles collectées par le biais du présent document sont collectées et traitées dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dit « Loi informatique et libertés ». La responsable du traitement est Laetitia Jéhanno. Elles ont pour seule finalité la gestion des cours et de la relation client et sont exclusivement destinées à Laetitia Jéhanno. Conformément à la loi précitée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'apposition des données personnelles vous concernant. Pour exercer ce droit, adressez votre demande à la responsable citée ci-dessus.

Fait à Rennes, le

L'élève :
("Lu et approuvé")

La professeure
Laetitia Jéhanno